

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Transparence salariale : une directive hors sol, un surcoût hors de portée

Paris, le 10 septembre 2026 - Le Gouvernement présente ce **jeudi 10 septembre en Conseil des ministres** le projet de loi de transposition de la directive européenne sur la transparence salariale. À l'heure des déficits et des menaces de nouvelles taxes sur les entreprises déjà les plus taxées d'Europe, cette directive constituerait **une charge supplémentaire de 8 milliards d'euros pour les entreprises françaises : ce serait une faute grave pour notre économie**. Le METI demande la **suspension de la procédure de transposition (« stop-the-clock ») et un Omnibus européen de simplification**.

L'objectif de la directive, garantir le principe « à travail égal, salaire égal », n'est pas discutable, et le METI réaffirme son engagement en faveur de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. **Ce qui est discutable, une fois de plus, c'est la disproportion des moyens à engager** : pour les entreprises qui produisent et travaillent en Europe, **des surcoûts en cascade, qui partent dans la paperasse plutôt que dans des actions concrètes**. Pour une ETI type (industrielle, 150 M€ de CA, 660 salariés, 3 implantations), la mise en œuvre de la directive engendrerait **un surcoût de 290 000 à 510 000 € la première année, soit l'équivalent de 4 à 7 emplois qualifiés**. À l'échelle de la catégorie : **2 milliards d'euros au bas mot, autant que la CSRD dans sa version initiale, soit 12,5 % des CAPEX annuels des ETI**.

Ce tsunami normatif intervient au pire moment : confrontées aux crises à répétition et au déficit de compétitivité (au T2 2026, +255 % de suppressions d'emplois et un solde net d'emplois de -370 dans l'industrie), **les entreprises ne sont plus en mesure d'absorber quelque charge nouvelle que ce soit. La directive Transparence salariale ne doit pas être une CSRD bis : il est impératif d'arrêter la machine tant qu'il est encore temps**.

Le METI alerte depuis des mois, la puissance publique française comme les institutions européennes. **Cette position fait consensus au sein du Mittelstand européen**. En juin, nous avons co-signé aux côtés de quatre autres organisations européennes un courrier appelant à un « stop-the-clock ». Cette position a été réaffirmée vendredi 4 septembre dans le cadre d'un trilogue franco-germano-italien organisé à Paris par le METI avec Der Mittelstand. BVMW et la Confapi : **la simplification est devenue une urgence vitale pour les 7200 ETI françaises et plus largement pour les entreprises constituant le Mittelstand européen**. L'Union européenne doit traduire ses paroles en actes : on ne peut pas promettre de simplifier d'un côté et de l'autre laisser avancer le rouleau compresseur des nouvelles réglementations (transparence salariale, PPWR, MACF, textes sectoriels, etc).

Le METI appelle donc de nouveau à la suspension au niveau français de la procédure de transposition tant qu'un Omnibus européen de simplification, sur le modèle de ce qui a été fait pour la CSRD et la CS3D, n'aura pas été adopté.

À propos des ETI en France

7 200 ETI

1 380 milliards d'euros de chiffre d'affaires

25 % de l'emploi en France

38 % de l'emploi industriel en France

1/3 des exportations françaises

2/3 des sièges sociaux des ETI situés hors de l'Île-de-France

À propos du METI

Fédérant la communauté des ETI à l'échelle nationale et à travers le réseau des Clubs ETI régionaux, le METI poursuit une ambition : placer les ETI, entreprises de long terme garantes de la prospérité des régions, au cœur de la stratégie économique de la France et de l'Union européenne. Son action se structure suivant quatre axes principaux :

- Documenter et mettre en lumière la contribution majeure des ETI au développement économique et social de leurs territoires d'implantation (base industrielle, emplois, exportations, investissements, transformations, responsabilité sociétale, etc.)
- Plaider pour la restauration des conditions du « travailler, produire et s'engager » en France, en valorisant l'investissement de long terme et en s'attaquant au différentiel de compétitivité du site France
- Promouvoir les dynamiques de transformation et d'engagement des ETI, sur les plans environnemental, numérique et sociétal
- Appeler à la création d'une catégorie ETI européenne et à la prise en compte des enjeux des ETI par les institutions européennes

www.m-eti.fr

Contact presse du METI : Marie-Caroline Lopez – lopezmariecaroline@gmail.com – 06 70 04 56 21
